

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00389

PLAN PAUVRETE - PROGRAMME D'ACTIONS FAVORISANT L'INCLUSION SOCIALE ET NUMERIQUE, LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET L'ACCES AUX LOISIRS ET AUX DROITS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230038910

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PLAN PAUVRETE - PROGRAMME D'ACTIONS FAVORISANT L'INCLUSION SOCIALE ET NUMERIQUE, LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET L'ACCES AUX LOISIRS ET AUX DROITS

Par délibération du Bureau Métropolitain du 6 octobre 2022, Saint-Etienne Métropole en 2023 a souhaité s'engager pour une troisième année au côté de l'Etat dans un programme de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) engage Saint-Etienne Métropole et l'Etat à hauteur de 800 000 € avec un co-financement de 50 % de l'Etat. Elle poursuit 2 objectifs, prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large.

Le contexte économique actuel se traduit par des difficultés sociales et des restrictions de mobilité qui impactent les ménages les plus précaires sur notre territoire, notamment en période estivale.

De ce fait, l'Etat et Saint-Etienne Métropole travaillent ensemble à la mise en place d'actions pour soutenir des activités de loisirs et éducatives afin de proposer une dynamique vertueuse dans les communes et les quartiers de Saint-Etienne Métropole et ainsi prévenir la délinquance, lutter contre le désœuvrement ou l'isolement néfastes à l'accès aux droits.

Dans le cadre du Plan Pauvreté, et comme détaillé dans l'annexe, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir à hauteur de 87 000 € :

- des chantiers éducatifs permettant aux jeunes suivis par les Associations de prévention spécialisée (ANEF, ACARS, AGASEF et SAUVEGARDE 42) de découvrir les métiers du service public et ses agents mais également les équipements à rayonnement métropolitain et le patrimoine naturel et bâti du territoire. Ces chantiers sont mis en œuvre avec des directions opérationnelles de la Métropole et sont complémentaires à ceux proposés par les communes ;
- des programmes et des actions d'animation de proximité en lien avec les centres sociaux du territoire pour l'organisation de visites et de sorties pédagogiques favorisant la connaissance du territoire de la Métropole et de ses communes limitrophes (randonnées, loisirs de sport nature, sorties découverte de la gastronomie et du patrimoine,...) ;
- des actions de médiation numérique en lien avec les communes et les Associations du territoire favorisant l'accès aux droits dans une démarche « d'aller vers » : animations en soirée, en pied d'immeuble, dans les parcs et jardins, lors de fêtes de quartiers visant à l'accès aux droits administratifs et l'acquisition de compétences numériques par le jeu notamment pour les enfants et les familles.

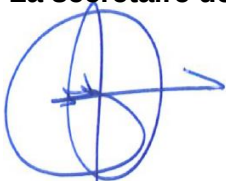
Il s'agit dans le cadre des soutiens énumérés ci-dessus via la CALPAE de renforcer le développement social du territoire afin de garantir le mieux vivre ensemble et l'épanouissement individuel et collectif des habitants.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe d'un programme d'action exceptionnel au titre de la prévention spécialisée et d'un programme d'animations de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;**
- **approuve le financement prévisionnel de Saint-Etienne Métropole à ces projets pour un montant global de dépenses prévisionnelles de 87 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget politique de la ville, exercice 2023, destination PREV.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD